

Position du GTA sur le choix de matériaux de toits en ex-Katanga

Contexte :

La communauté des acteurs œuvrant dans le secteur Abri dans l'Ex-Katanga a fait remonter le besoin de se coordonner au sujet de la mise en œuvre de la stratégie d'abris, surtout l'aspect de « privilégier les matériaux et méthodes de construction locales ».

Concrètement, au grand Tanganyika, sauf pour les centres urbains, les maisons construites par la population locale ont des murs en briques adobes ou en torchis/pisés et une toiture en paille. La stratégie du Groupe de Travail Abri (GTA) prévoit que tout projet de construction doit privilégier les cultures constructives locales et éviter l'import de matériaux extérieurs à la région. Une intervention d'un acteur humanitaire construisant des toits en tôle (en 2018) a été très bien reçue par la population de l'axe sur lequel l'acteur est intervenu. Par contre, à la suite de cette intervention, d'autres acteurs cherchant à construire des abris en ligne avec la stratégie du GTA, avec des toits en paille, ont fait face à un refus d'une partie de la population, se sentant victimes de l'injustice, à savoir de recevoir un matériau qu'ils considéraient moins favorablement que celui reçu par d'autres. Cette intervention a dû être annulée et les personnes n'ont pas bénéficié de l'appui à l'amélioration de la condition de leur logement.

Les membres du GTA ont travaillé dans une absence relative de coordination depuis Septembre 2019. Pour pallier à cela, ils se sont réunis le 17 Décembre pour partager les défis rencontrés et chercher à s'aligner sur une stratégie de réponse harmonisée.

Arguments soulevés en faveur des toits en tôles :

- La tôle est préférée par la population lors de consultations et par expérience.
 - La non-acceptance de projets abris prévoyant des toits en paille dans certains axes, suite à une intervention en tôles, démontre la forte préférence pour ce matériau.
 - On observe une plus grande implication de la population dans la construction des abris en tôle, car il s'agit d'un projet aspirationnel pour eux.
- Il faut plus de paille (en termes de poids), ce qui crée un défi logistique additionnel dans le cas où les deux matériaux devraient être acheminés et nécessite plus de bois, pouvant ainsi augmenter (dans certains cas) les coûts du projet
- La tôle a une plus longue durabilité, ce qui réduit le temps requis pour l'entretien de l'abris.
- En temps de conflit, la paille peut être brûlée
- La paille n'est pas accessible :
 - Pendant la saison des pluies et la période de séchage qui suit (de Novembre à Mai)
 - En grande quantité, au niveau des centres péri-urbains

Arguments soulevés en faveur des toits en paille :

- La paille est le matériau de construction localement disponible et utilisé
 - Ainsi les personnes savent mettre en œuvre la construction d'un toit en paille, l'entretenir et le matériau est disponible et accessible sur place pour des réparations.



- Les interventions en abris ne visant pas l'intégralité de la communauté mais priorisent seulement l'appui aux extrêmes vulnérables, l'utilisation du matériau importé tel que la tôle, dans une localité ou la typologie en paille prédomine, va créer des clivages au sein de la communauté (ou entre les communautés voisines) et pourra être source de tension/conflits.
- Les tôles ne sont pas disponibles en zone rurale. Ceci crée un défi de logistique et d'entreposage pour les apporter sur le site du projet.
 - Les personnes qui n'ont pas de tôle disponible dans leur zone, ne profiteront pas d'un projet en abris amélioré une fois l'acteur humanitaire parti.
- Les tôles sont plus légères et présentent un risque plus élevé d'envol lors de fortes tempêtes. En temps de conflit elles sont également volées pour être revendues (faciles à transporter)
 - Les expériences passées ont montré que les familles avaient du mal à remettre les tôles en place, car elles n'avaient pas la technicité et faire recours à une main d'œuvre qualifiée en la matière.
- Les acteurs en abris doivent adopter une politique commune et tous les acteurs ne sont actuellement pas en mesure de délivrer des toits en tôles.
 - Continuer à faire de la paille n'empêche pas de procéder à une politique de tôles, une fois les dispositions nécessaires prises (négociations sur les taxes et prix aux commerçants, travail logistique sur l'acheminement de la tôle)
 - A l'inverse, la mise en œuvre d'un projet en tôle est le précédent qui crée les problèmes d'acceptation de construction en paille sur tous les axes à l'environ.

Recommandation du GTA

- Dans son rôle de coordination, le GTA suit l'appel de trancher entre les deux options employées. En effet, l'expérience de l'année passée démontrent le besoin **d'une seule stratégie de construction** vu les problèmes inhérents à l'utilisation concurrente des deux matériaux sur une même zone.
- Pour accomplir son devoir d'impartialité et d'indépendance, les décisions humanitaires doivent se faire sur la seule base des besoins, et apporter la même réponse à toutes les personnes affectées. Ceci signifie que les raisons liées aux préférences et à l'aspiration ne peuvent permettre qu'un moindre nombre de personnes aient accès à des interventions en abris. Pour éviter un renouveau des incidents de l'année passée et l'annulation de projets, le GTA recommande fermement que les acteurs continuent à s'aligner sur la stratégie de réponse définie ensemble dans le cadre du GTA et des interventions en abris favorisant l'auto-construction par les familles et respectant **la culture de construction locale** (voir Annexe 1). Pour cela, il faudra bien établir un partenariat avec les communautés et clarifier les contraintes, droits et engagements de chaque parti.
- **L'option de donner du cash inconditionnel** pour la tranche « toit » de la construction est aussi possible (cela laisse le choix aux personnes de se procurer de la tôle ou de la paille). Ainsi, les familles qui souhaitent améliorer leur abri à travers les tôles peuvent le faire si elles en ont les moyens, mais cette décision n'impacte pas l'aide humanitaire apportée aux autres. Dans les interventions cash, la communauté doit se fixer une somme standard pour les



interventions abris à travers le GTA, en coordination avec l'équipe CashCap et l'éventuel GT Cash (voir Annexe 2 : Boite à outils cash for shelter).

- Le GTA entend les arguments en faveur de la tôle et la volonté du gouvernement d'encourager la construction en tôle. Il souligne la limitation des interventions humanitaires face aux besoins criant dans la province et son devoir d'apporter une réponse équitable au plus de personnes possibles, sans nuire, avec les moyens disponibles. C'est en partie grâce à la stratégie qui mise sur le savoir-faire local et l'accompagnement plutôt que l'importation d'un abri fini, que le GTA a réussi à augmenter les fonds disponibles pour l'abris depuis 2017 et mettre en œuvre des projets durables. Il a été noté que l'adaptation de la stratégie de réponse s'avère pertinent pour l'Ex-Katanga. Ainsi, le GTA se prépare dans les prochains 4 mois pour entamer cet exercice de révision. A travers cette révision, **des designs d'abris standards adaptés à la province** seront mis à disposition (cf. l'exemple des standards d'abris d'urgence en Annexe 3). Ceux-là devront être utilisés comme base commune lors du développement de projets et des sensibilisations.
- Le GTA invite le ministère des affaires humanitaires à partager la note sur les nouvelles politique de construction et d'entamer une conversation à ce sujet. Recommander aux acteurs humanitaires d'intervenir directement avec des matériaux importés tel que les tôles sans susciter de conflits additionnels nécessitera au moins:
 - Une étude permettant de comprendre les préférences et dynamiques d'accès à la tôle, au-delà des preuves anecdotiques
 - Ceci inclut une étude de marché pour comprendre l'accessibilité dans toutes les zones où l'intervention est prévue
 - Qu'un nombre critique d'abris en tôle soient présents dans la zone d'intervention, ainsi qu'un écosystème de construction en tôle commence à exister. Ceci ne peut pas être le fardeau des humanitaires seuls.
 - Une stratégie de communication qui articule une différenciation claire entre la nature des projets en tôle et ceux en paille s'il y a une phase de transition. Par exemple, la notion de « une même zone » pourrait être revue, en commençant par encourager la construction en tôle dans les zones urbaines et péri-urbaines uniquement.
 - Une plus grande disponibilité de la tôle sur les marchés (allègement des taxes sur les commerçants)
 - L'intervention d'acteurs de développement (comme UN Habitat) qui eux peuvent viser l'amélioration des abris, surtout en zone urbaine.

Principes pour la mise en œuvre des interventions avec des matériaux importés pour la toiture avant la révision de l'approche définie par le GTA

Comme expliqué ci-dessus et étant donné les conséquences probables sur le reste des acteurs en abris, le GTA déconseille fortement d'intervenir directement avec les matériaux importés pour la toiture, i.e. distribution en nature. S'il est choisi en dernier recours, il faudra veiller à le faire :

- Loin des axes, et idéalement dans une province différente des projets visant des toitures en paille
- Dans les centres urbains ou péri-urbains (ou la tôle fait déjà sensiblement parti des pratiques locales de construction s)



- Pour les projets à volet « développement » ou ceux en abris d'urgence (se référer alors aux standards d'abris d'urgence)
- Informer le GTA à l'avance de la mise en œuvre de ce projet (au moins 2 mois avant que la phase de construction des toits)
- Développer une stratégie de sensibilisation qui pourra limiter les effets nuisibles sur les autres projets.

Annexe 1: [Cultures constructives locales](#)

Annexe 2: [Boite à outils cash for shelter](#)

Annexe 3: [Standards techniques abris d'urgence](#)

